

Les trois dernières décennies ont été marquées par un glissement progressif des analyses et du traitement des violences urbaines, privilégiant, à l'appréhension sociale du phénomène, une approche sécuritaire mettant davantage l'accent sur les comportements et les responsabilités individuelles.

Comment comprendre, sans nier l'existence de ces violences, une telle inflation du thème de la sécurité depuis le début des années 1980 ? Associé le plus souvent aux quartiers dits sensibles, dans quelle mesure son évocation régulière a-t-elle modifié la perception des milieux populaires et de leurs problèmes sociaux ?

Laurent Bonelli propose une plongée dans l'histoire sociale récente de l'insécurité pour, peut-être, déconstruire les évidences, identifier les dynamiques et les enjeux, décrire la configuration dans laquelle cette insécurité a pris sens et orienté le débat public. Il restitue l'ensemble des facteurs qui, selon lui, ont été à l'œuvre, entre transformations des quartiers populaires, traitement médiatique de la « délinquance », savoirs et expertises mobilisés pour l'interpréter, politiques locales de sécurité et mutations profondes intervenues dans l'organisation et les missions de la police, de la justice et de l'école.

Ce dossier reprend de façon synthétique les principaux éléments de son intervention et échanges produits à l'occasion de ce Petit-déjeuner.

Pour aller plus loin...

Quelques éléments bibliographiques

OUVRAGES :

Bonelli Laurent et Sainati Gilles (dir.), *La machine à punir - Pratiques et discours sécuritaires*, L'Esprit Frappeur, Paris, 2001, 2004.

Davis Mike, *City of Quartz - Los Angeles, capitale du futur*, La Découverte, Paris, 1997.

Foucault Michel, *Surveiller et punir - La naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 1975.

Roché Sébastien (dir.), *En quête de sécurité*, Armand Colin, Paris, 2003.

RAPPORTS, SYNTHÈSES ET ÉTUDES :

IAU Ile-de-France, *Vidéosurveillance et espaces publics - Etat des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger*, octobre 2008. En ligne sur : <http://www.iau-idf.fr>

Pôle de ressources Ville et développement social, *Pour une approche locale de la sécurité - Enjeux et conditions de mise en œuvre*, mai 2004. En ligne sur : <http://www.poleressources95.org>

Pôle de ressources Ville et développement social, *Le dispositif CLSPD/CISPD dans le Val d'Oise - Eléments pour une analyse transversale*, mars 2009. En ligne sur : <http://www.poleressources95.org>

RESSOURCES INTERNET :

Culture & Conflits : La revue thématique trimestrielle de Sociologie Politique de l'International « Cultures & Conflits » se propose d'analyser les différentes expressions de la conflictualité dans toutes ses formes : dissuasion, guerres, révolutions, répression d'Etat ou autres formes de violence labellisées comme « terrorisme », « émeutes urbaines »..., jusqu'aux formes de violence symbolique (domination culturelle, effets de discours et de langage, etc). Plusieurs articles de Laurent Bonelli y sont accessibles en ligne : <http://www.conflicts.org>

LAURENT BONELLI

L'établissement d'un nouveau consensus politique, le retournement de paradigme quant au « traitement » des troubles à l'ordre public d'une fraction de la jeunesse, et l'extrême prégnance du thème dans le débat public aux échelles nationales et locales, ont concouru à la constitution de « l'insécurité » comme problème de société, entre les années 1975 et 2000.

Le consensus politique. Historiquement, la question de la sécurité était un thème attaché aux partis de droite. Au début des années 1980, les débats sur la loi « Sécurité et Liberté » témoignaient ainsi des clivages politiques existants sur cette question avec, d'un côté, « une droite » garante de la sécurité, et de l'autre, « une gauche » défendant les libertés. Des affrontements très violents se sont alors produits à l'Assemblée nationale, concernant en particulier l'extension de la durée de la garde à vue (la loi proposait 72 heures au lieu de 48). Dix-sept ans plus tard, grâce à une disposition réglementaire votée par une majorité parlementaire socialiste, la durée de garde à vue est passée à plus de six jours en matière d'anti-terrorisme. Depuis 1997, la sécurité est devenue également un thème de gauche.

La reformulation des termes du paradigme. Si les thèmes de sécurité et de liberté opposaient gauche et droite, une sorte de consensus existait dans les sphères politiques et professionnelles, portant sur la réhabilitation et la réinsertion des délinquants. On considérait, au moins depuis 1945, que la délinquance et la violence des jeunes étaient des ratés de socialisation auxquels le développement social et économique mettrait fin. À l'époque, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante permettait de prendre des mesures éducatives. Elle représentait une philosophie

partagée en termes de traitement de la délinquance érigeant la réinsertion et la réhabilitation des délinquants comme priorités d'intervention. Ce consensus, maintenu jusqu'aux années 1970, s'inverse à la fin des années 1990. Il traverse l'ensemble de la classe politique et médiatique et, dans une large mesure, administrative. Le nouveau consensus est punitif. Il ne s'agit plus vraiment de réinsérer les délinquants, mais de les punir, et le plus sévèrement possible. Ce mouvement s'accélère, à la fin des années 1990, avec les lois sur les peines planchers et les lois sur la récidive. La traduction naturelle de ce renversement est l'envolée du taux d'incarcération en France, qui atteint en 2004 un niveau historique, niveau dépassé régulièrement depuis.

L'inflation considérable de l'insécurité dans le débat public. La sécurité est devenue l'un des principaux prismes, l'une des principales manières d'appréhender certains quartiers et certains groupes sociaux. L'étude des discours des candidats aux élections présidentielles de 2007 montre, par exemple, que les sujets de l'illettrisme, de l'absentéisme scolaire, de l'urbanisme, et de la maltraitance des enfants n'ont été évoqués qu'en référence à des questions de délinquance.

Ces trente dernières années, s'est donc constitué un « ça va de soi », une manière évidente pour les principales élites politiques, administratives, médiatiques, et dans une certaine mesure académiques, de percevoir les quartiers et les jeunes populaires.



De la prospérité économique à la crise

La France sort de la seconde guerre mondiale avec un déficit colossal de logements. Plusieurs raisons expliquent cette situation : les destructions liées au conflit ; le boum démographique que connaît la France après guerre ; un exode rural très important, se traduisant par l'arrivée massive de populations rurales en ville.

Suite à l'hiver 54 et l'appel à la mobilisation de l'abbé Pierre, les pouvoirs publics se saisissent de cette problématique en développant une politique de construction sans précédent dans l'histoire française. Entre 1955 et 1975, six millions de logements sont construits (à titre de comparaison, 46 000 logements par an aujourd'hui). Cette période de construction massive, dont un tiers de logements sociaux, se caractérise par la rapidité de réalisation et le moindre coût (standardisation par la technique dite du chemin de grue, généralisation du béton...).

À l'époque, ces constructions représentent un véritable mieux-être social. Les familles ouvrières passent de logements très souvent insalubres à des logements disposant de l'eau courante, de l'électricité, du chauffage. Elles accèdent à ce qui est alors appelé « le confort moderne ».

Ces quartiers vont ensuite connaître des transformations très importantes à partir du début des années 1970, sous l'effet d'un double mouvement.

Le premier relève d'un choix politique. Les autorités, afin d'asseoir l'ordre social, souhaitent promouvoir une République de petits propriétaires. L'accession à la propriété et la construction de maisons individuelles sont favorisées. La France va se couvrir de lotissements (maisons Phénix, Bouygues...), dans les périphéries urbaines, souvent très proches des cités d'habitat social. Cette proximité géographique sera d'ailleurs une source future de confrontations sociales.

Dans le même temps, l'appareil de production se transforme, à la suite notamment des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979. Il se mécanise, s'informatise, s'automatise. Cette transformation provoquera des effets sociaux immédiats : un chômage de masse touchant les ouvriers, particulièrement ceux sans qualification et parmi

eux, particulièrement ceux d'origine étrangère ; une généralisation des statuts précaires avec le développement de l'intérim (arrivée des premières agences comme Manpower). L'intérim, le temps partiel subi, le contrat à durée déterminée, s'installent dans la décennie suivante.

Les quartiers d'habitat social sont les premières cibles de ces évolutions socio-économiques. Car les plus aisés quittent ces quartiers, tandis que ceux qui restent se précarisent et se paupérisent.

Phénomène global, les histoires locales sont toutefois différentes, selon le statut et les caractéristiques du bassin d'emploi territorial.

LES JEUNESSES POPULAIRES, CIBLE PREMIÈRE DE LA CRISE

La transformation de ces quartiers et la dépression économique vont avoir des effets très importants sur les jeunes, et spécialement les plus jeunes.

Tout d'abord, la plupart des enfants d'ouvriers de ces quartiers ne deviendront pas ouvriers comme leurs pères, puisque l'emploi décline et la précarité augmente.

Ensuite, ces enfants connaissent, à partir du début des années 1980, la seconde généralisation scolaire⁽¹⁾ qui va avoir des effets très positifs en termes d'élévation du niveau de diplômes et du niveau culturel du pays, mais aussi un effet pervers - le décalage entre un discours sur la méritocratie scolaire (« réussissez à l'école et votre situation sociale s'améliorera ») et la réalité socio-économique -. Les catégories sociales qui étaient jusqu'alors en bas de l'échelle scolaire montent dans la hiérarchie de l'école, tout en restant en bas de l'échelle sociale, contredisant ainsi le principe même de méritocratie. Ce phénomène crée des formes de déphasage et de contestation à l'école, qui se traduisent notamment par des violences scolaires.

⁽¹⁾ En France, jusqu'aux années 1960, le secondaire était réservé aux enfants de la bourgeoisie. À partir de 1965, une première généralisation scolaire abolit les barrières scolaires. Les enfants des milieux populaires vont plus longtemps à l'école. Dans les années 1980, apparaît la deuxième généralisation scolaire, avec le collège unique, représentant l'accès à l'école pour tous.

Certes, ces comportements ne sont pas nouveaux. Les fractions turbulentes dans la jeunesse populaire ont toujours existé : les apaches au 19^{ème} siècle, les blousons noirs ou « loubards » des années 1970. Mais ce sont les conditions de transition de ces comportements vers la norme qui vont évoluer.

Les travaux menés dans les années 1960 et 1970 montrent que les descriptions des comportements des « loubards » sont relativement similaires à celles affectées aujourd'hui à un certain nombre de groupes de jeunes : violences gratuites, violences sexuelles, agressions, désordre public, impolitesse... Mais à l'époque, ces jeunes indisciplinés rentraient à l'usine qui fonctionnait comme instance de normalisation, intégrant la plupart des comportements qui étaient les leurs à l'extérieur. L'anti-autoritarisme, contre les adultes, contre le policier, se transformait dans l'usine en une lutte contre le petit chef, contre le contremaître, fabriquant de véritables générations de militants syndicaux et politiques. La virilité, la force, étaient également valorisées à l'intérieur de l'usine dans le rapport aux machines et à l'engagement physique que nécessitait le travail sur les chaînes.

La conjoncture économique était par ailleurs profitable avec une conjoncture de quasi plein emploi. Au final, ces jeunes étaient amenés à « se ranger », pour reprendre l'expression d'alors. L'intégration des valeurs et la stabilité socio-professionnelle conduisaient la plupart d'entre eux à faire des projets : projets matrimoniaux, d'enfants, projets immobiliers, projets de vacances. Ils recouvraient les normes sociétales admises et quittaient la marginalité de leur jeunesse.

La situation des jeunes populaires d'aujourd'hui est à bien des égards différente. Dans les paroles de

rap actuel, une idée revient très souvent : « Demain, c'est loin ». Les jeunes sans qualification sont touchés par des formes d'instabilité et d'insécurité existentielles, liées à la généralisation de la précarité et l'impossibilité d'asseoir une position professionnelle, et donc de se projeter dans l'avenir.

Les caractéristiques du marché du travail enferment certaines fractions des jeunes populaires dans le travail intérimaire, le travail au noir, ce que l'on appelle le business, c'est-à-dire une forme de débrouille au quotidien faite d'échanges de biens contre services, de petits recels, de petits deals. Ce business se développe d'autant plus facilement qu'un certain nombre de quartiers s'enfoncent dans la misère et se paupérisent véritablement (voir l'évolution des indicateurs statistiques de l'INSEE et les rapports de l'Observatoire national des zones sensibles).

Se mettent alors en place ce que certains économistes qualifient « d'économies de braconnage », des formes de débrouille parallèle au système traditionnel avec une place très importante donnée à l'économie de revente de drogues. La drogue entre ainsi dans les quartiers populaires à partir des années 1980. Jusque-là, elle était plutôt limitée à d'autres milieux et était essentiellement liée à une contre-culture, une contre bourgeoisie culturelle.

Les conditions d'existence et donc de discipline, c'est-à-dire les conditions permettant d'imposer une discipline aux jeunes populaires, changent. Certaines fractions des jeunes populaires les plus marginalisées sur le marché scolaire et de l'emploi vont poser problème⁽²⁾.

⁽²⁾ Ce constat doit être pour autant relativisé. Les situations de marginalité peuvent être temporaires, créant autant de sortants que d'entrants. Les groupes de jeunes sont volatiles, se font et se défont, obligeant à une prudence de définition.



Sécurité et politique locale : un jeu de confluence

Les faits de délinquance juvénile vont être au cœur de l'attention des pouvoirs publics dès 1977 (réforme Barre et lancement du dispositif Habitat et Vie Sociale - HVS). La saisine politique de cette problématique

s'accélère à partir du début des années 1980, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et les premiers événements emblématiques dans les quartiers des Mingettes à Vénissieux pendant l'été 1981.

Elle se manifeste de manière assez volontariste : mise en place de la commission Bonnemaïson, production des rapports Schwartz et Dubedout. Outre-atlantique, se produisent les émeutes raciales de Brixton en 1982, la peur d'une reproduction de ce type d'événements en France incite les pouvoirs publics à agir.

Ciblant des problèmes localisés, les élus locaux vont naturellement s'engager sur le terrain de l'insécurité et de la délinquance juvénile. La commission Bonnemaïson est ainsi strictement constituée d'élus locaux qui viennent pour la plupart d'obtenir leur mandat aux élections municipales de 1977. Les propositions qui émaneront de cette commission représenteront leurs intérêts : la maîtrise du peuplement, le déploiement de policiers sur la voie publique...

Face aux désordres provoqués par certains jeunes perturbant les structures socioculturelles ou le travail des services municipaux, un maire doit gérer la coexistence socio-politique sur son territoire, donc être capable de donner des gages aux groupes et personnes politiquement actifs.

LES ÉLUS LOCAUX FACE À LA « DÉLINQUANCE » : RASSURER, MENACER ET NÉGOCIER

Au niveau local, les élus se livrent à un triple travail : rassurer les bonnes gens, menacer les auteurs de troubles et, de manière moins visible, négocier avec eux.

Ils rassurent, par exemple, en mettant en place un système de vidéosurveillance. Même si les caméras n'ont qu'une utilité très limitée en matière de lutte contre la délinquance, cet acte permet de rendre visibles le souci et l'action municipale sur l'insécurité. Le maire peut également décider de recruter une police municipale pour rassurer la population. Il peut aussi mettre en place des dispositifs plus ciblés, comme l'accompagnement des personnes âgées pour le retrait d'argent.

Ces démarches vont dans un sens commun : rassurer. Les moyens pour menacer les auteurs de troubles sont multiples : les menaces d'expulsion locative, les arrêtés anti-mendicité, le rappel à l'ordre (tel que le prévoit par exemple la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, par la création du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles).

Pour négocier, il est rare que des élus locaux ne trouvent pas d'arrangements avec deux ou trois leaders ou auteurs de troubles. L'octroi d'avantages - individuels (emplois) ou collectifs (terrain de foot) - permet d'apaiser la situation.

La plupart des élus jouent en même temps sur ces trois registres.

STANDARDISER POUR GÉNÉRALISER

Durant la décennie 1990, les élus locaux confrontés à des problèmes de délinquance vont se livrer à un travail de standardisation et de codification de situations pourtant différentes et plurielles.

Dans les associations d'élus (AMF, AMIF...), dans les forums, les élus vont ainsi « désencastrer » des problèmes très localisés, pour en faire des problèmes plus généraux. Par exemple, la famille X perturbe la vie du quartier Y. Le problème de cette famille devient le problème de la responsabilité des familles, et sous cette problématique, un élu de la Creuse croira parler de la même chose qu'un autre élu du Val d'Oise. S'opère alors un phénomène d'homogénéisation de situations très différentes sous des catégories générales transposables, qui constitueront les catégories du débat politique.

C'est ce travail d'universalisation qui a constitué une des conditions majeures à la transposition de ces questions dans le débat politique, aidé, il est vrai, par le contexte du début des années 1990.

En 1993, les élections législatives constituent une défaite historique pour le parti socialiste, obligé de se recentrer vers le local. Les élus locaux reprennent alors beaucoup de pouvoir au sein du parti, et notamment ceux qui portaient la problématique de l'insécurité.

Parallèlement, les partis politiques sont confrontés à la désaffection des milieux populaires pour la politique, qui se manifeste de deux manières :

- une abstention massive des quartiers populaires : 50 % en moyenne, soit 20 points de plus que les moyennes nationales. Ce taux s'élève à 70 % dans certains quartiers de Seine-Saint-Denis, auquel se rajoutent 20 à 25 % d'étrangers non communautaires sans droit de vote et entre 15 et 20 % de non inscrits sur les listes électorales. Au final, les votes exprimés sont extrêmement réduits.

- la montée du Front National, qui fait explicitement et depuis longtemps campagne sur les thèmes de l'insécurité et de l'immigration. Le Front National revendique l'électorat populaire et prétend être le premier parti ouvrier de France (en réalité, le chiffre de 30 % d'ouvriers votant pour le FN est à pondérer avec les 60 % d'ouvriers qui ne votaient plus).

Les élus de droite et de gauche vont alors se saisir du thème de la sécurité en se justifiant sur ces deux registres : engager une reconquête politique afin de faire barrière au Front National et regagner

les suffrages des populations de ces quartiers.

Cette stratégie fonctionne. Le consensus politique sur la sécurité permet au thème de se développer et de prospérer à l'Assemblée Nationale. Jusqu'alors, la sécurité était une chasse gardée de la droite. La montée en puissance de la gauche sur cette question participe à la vulgarisation de la thématique qui devient enjeu de débat et enjeu politique. Elle apparaît pour la première fois dans les programmes du parti socialiste en 1995, pour être ensuite reprise systématiquement.

Les conditions de la délinquance : l'argumentaire se renverse

Cet intérêt nouveau des partis de gauche pour la sécurité s'accompagne d'un renversement de perspective ou de modalités de problématisation du thème. Durant toutes les années 1980, les pouvoirs publics envisageaient la violence des jeunes par le prisme socio-urbain. Aussi expliquaient-ils ces « désordres » par une série de facteurs : dégradation du bâti des quartiers d'habitat social construits dans les années 1950, relégation de ces quartiers édifiés à l'extérieur des villes (sans commerces, développés comme des cités-dortoirs), enclavement, taux de chômage alarmants, problèmes de toxicomanie...

L'idée partagée par l'ensemble des élus était l'existence de problématiques sociales générant les désordres d'une partie de la jeunesse. Dans cette logique, la mise en place de la Politique de la ville visait à agir simultanément sur toutes ces causes pour permettre de normaliser les quartiers.

À la charnière des années 1990, un net renversement de perspective s'opère, notamment à l'occasion d'une flambée de violences ayant eu lieu entre l'automne 1990 et le printemps 1991 à Vaulx-en-Velin, Mantes-la-Jolie, Melun, Sartrouville. Dans l'analyse politique et médiatique de l'époque, les causes de leur déclenchement sont oubliées pour opérer l'équation suivante : ces quartiers ont reçu l'ensemble des dispositifs de la Politique de la ville, et malgré les efforts consentis par les pouvoirs

publics, les faits de violences ne sont pas endigués. La conclusion « naturelle » de ce constat est l'inefficacité de ces dispositifs.

Deux rapports parlementaires paraissent dans cette période et sont extrêmement critiques sur la Politique de la ville (celui de Gérard Larcher, membre du gouvernement, et celui de Julien Dray, qui deviendra le responsable des questions de sécurité au parti socialiste). Les deux rapports argumentent sur l'erreur de ciblage des dispositifs. Ils réfutent l'idée que les désordres trouvent leurs causes dans les problèmes sociaux et collectifs que connaissent ces quartiers pour privilégier une approche en termes de responsabilité individuelle. Cette philosophie va soutenir les politiques à venir.

Se développe alors l'analyse de la délinquance suivant les théories économiques de l'homo œconomicus, l'acteur rationnel qui choisit ses comportements en fonction d'un calcul coût / avantages. En conséquence, faire disparaître la délinquance implique de faire en sorte, pour les individus concernés, d'en augmenter le coût et d'en diminuer les avantages.

Ce renversement de perspective à gauche est fondamental. On passe de l'idée que la délinquance était une conséquence des inégalités sociales à l'idée que la délinquance devient une des principales causes des inégalités entre les citoyens.



Le prisme médiatique : un catalyseur

Les journaux ont toujours traité des faits-divers, mais à la fin des années 1990, les faits-divers changent de statut et prennent une place plus centrale dans la ligne éditoriale de la presse. Ils sortent de leur rubrique dédiée pour devenir des faits de société.

Deux raisons l'expliquent. D'une part, l'intérêt des gouvernements pour cette question ouvre une boîte de Pandore et lève des garde-fous quant au traitement de l'information. D'autre part, le monde des médias connaît une grave crise financière depuis le début des années 1990. La baisse des recettes publicitaires les oblige à rechercher une audience à tout prix, à courir derrière l'audimat. Beaucoup vont transformer leur format et privilégier l'information de proximité (au détriment par exemple de l'information internationale). La délinquance sera un élément essentiel de ces nouvelles priorités éditoriales. Or, même si les médias ne font pas l'opinion, contrairement à ce que croient certains journalistes ou leurs plus farouches opposants, ils

participent à la diffusion de clichés véritablement importants.

Ils homogénéisent ainsi des situations différentes en les alignant vers le bas ; le terme « banlieue » est, par exemple, devenu synonyme de grand ensemble dégradé avec des jeunes à capuche, en échec scolaire ou professionnel, et parfois délinquants. La plupart de ces clichés sont déconstruits scientifiquement, mais apparaissent néanmoins véritables aux yeux de l'opinion publique par la répétition de leur emploi dans les médias. L'exemple significatif est l'affirmation médiatique selon laquelle les délinquants seraient de plus en plus jeunes et de plus en plus violents, que la solution politique pour y remédier consisterait à appliquer la tolérance zéro, alors même que de nombreuses études prouvent actuellement le contraire.

Les médias consacrent, par ailleurs, des points de vue et des interlocuteurs (comme les policiers dont la parole est souvent survalorisée). Ces « privilégiés

Le travail journalistique sur et dans les « banlieues »

Le traitement journalistique réalisé sur les « banlieues » est problématique dans les partis pris qu'il privilégie et les clichés qu'il diffuse. Les exemples de reportage présentant une image négative et largement erronée des territoires de banlieues sont nombreux. Plusieurs conditions sont à considérer pour expliquer cette distorsion entre le monde réel et le monde construit par les médias :

- sociologiquement, il existe une grande distance sociale entre les journalistes et les populations vivant en banlieue. Les journalistes ont une méconnaissance de ce milieu, de ses codes, de ses réalités. Ils peuvent donc être amenés à fantasmer cette inconnue que représente la banlieue ;
- les journalistes, au regard du traitement médiatique des banlieues depuis une vingtaine d'années, ne peuvent y travailler sereinement. Ils n'y sont pas les bienvenus. Aussi, ils réalisent généralement ces sujets avec beaucoup d'appréhension et de peur, élément subjectivant leur position et pouvant faciliter la sur-représentation des éléments négatifs ;
- les journalistes ont tendance à véhiculer le discours de la police. Entre le « camp » des jeunes des banlieues et celui de la police, leur méthodologie de travail les amène à privilégier le second, car les services de police sont une source d'information importante pour eux. Il s'agit par conséquent de ne pas se « griller » en garantissant les conditions de leur exercice professionnel ;
- le format des reportages télévisés implique de privilégier le sensationnel, le spectaculaire. Plutôt que de monter des images de discussions entre habitants, de vie sociale normale, ils préfèrent les faits de délinquance, les descentes de police, les propos extrêmes sur la drogue.

Au total, les médias sont un cadre de résonance, entretenant une certaine surenchère symbolique devant la caméra. Ce fut le cas pendant les émeutes de l'automne 2005, où la cartographie des voitures brûlées présentée dans les journaux télévisés avait des effets multiplicateurs sur les comportements des jeunes. Les médias ont un rôle amplificateur. Ils présentent une vision construite de la réalité en faisant valoir certains points de vue par rapport à d'autres.

de l'antenne » contribuent à fermer l'espace du dicible et du pensable. Ainsi, certaines questions sont disqualifiées du débat médiatique et ne peuvent être posées. Aujourd'hui, tous les débats se terminent systématiquement par l'interrogation des intervenants sur les actions envisageables face à la situation alarmiste dépeinte dans l'émission. S'en suit l'énumération du catalogue des solutions dans l'air du temps : les arrêtés anti-mendicité, les arrêtés anti-mineurs, la vidéosurveillance... Problème, ces approches ne permettent pas de poser d'autres questionnements plus fondamentaux ou de renverser les manières établies d'envisager la délinquance et l'insécurité.

DONNÉES

Une étude des émissions de télévision consacrées à l'insécurité entre 1995 et 2002 met en lumière la répartition des personnes invitées suivante :

- 33 % de professionnels de la politique (des élus),
- 33 % de représentants des forces de l'ordre et de la justice (des policiers très majoritairement et quelques magistrats),
- 16 % d'experts, en grande partie des universitaires,
- 7 % d'intervenants appartenant aux institutions sociales, culturelles, médicales ou éducatives,
- 2 % de personnes ayant eu affaire à la police ou à la justice.

75 % des personnes s'exprimant à la télévision sur ces questions sont donc des élus, des policiers ou des universitaires.

Pour ce qui est du contenu, plus de 60 % des reportages mettent en scène les forces de l'ordre. Ainsi, 80 % des reportages valorisent des approches coercitives spectaculaires ou alarmistes des faits de délinquance.



Les autres acteurs de la surenchère sécuritaire

La communauté scientifique a aussi joué un rôle crucial dans la surenchère, en raison notamment des transformations du monde académique actuel, et de la raréfaction des crédits des centres de recherche universitaires, laissant une place déterminante à la recherche financée par les institutions.

Autre élément à prendre en compte, dans les années 1980, le Ministère de la Justice était le principal bailleur de fonds. À partir du début des années 1990, le Ministère de l'Intérieur est en première ligne. Cette évolution va traduire un glissement des perspectives et des analyses, lié également à l'insuffisance d'autonomie des universitaires ne pouvant, de facto, résister au mouvement.

Le poids du monde économique dans la construction des catégories mentales pour penser l'insécurité doit être également évoqué. Sur ce point, les consultants en sécurité ont joué un rôle crucial. Dans la décennie 1990, des entreprises se sont

engagées sur la nouvelle niche que constituent la sécurité et, particulièrement, la vidéosurveillance. Les entreprises de sécurité privée se sont multipliées (en 2008, 140 000 agents de sécurité contre 135 000 policiers et gendarmes).

Enfin, de nouvelles normes de management, héritées du secteur privé, ont affecté les services de police. Des normes comptables de l'activité policière se sont instaurées, contraignant ainsi les policiers à répondre à une politique du chiffre et du résultat.



Les conséquences du consensus sécuritaire

Ce mouvement global, tant au niveau des transformations des milieux populaires que des manières de les appréhender - politiquement, médiatiquement, administrativement - a eu des effets au niveau local, sur les institutions en charge d'encadrer les groupes de jeunes.

L'École. L'étude des Contrats locaux de sécurité démontre un changement dans le rôle assigné à l'institution scolaire. En effet, le thème éducatif et pédagogique n'est plus central, au bénéfice de la mission d'encadrement. « Il faut scolariser les enfants, il ne faut pas qu'ils soient dehors ». Ce glissement a posé de vraies questions aux établissements scolaires : comment gérer un conseil de discipline ? Comment un enseignant peut-il assurer sa charge devant une classe turbulente ? Que faire des enfants turbulents ? Les missions de l'école ont ainsi été reformulées de l'extérieur.

La Justice. Elle connaît depuis deux décennies une véritable avalanche de textes et des réformes profondes. La mise en œuvre du traitement de la délinquance et des structures de jugement rapide a des effets sans commune mesure, à la fois sur son organisation et sur ses missions : durcissement des sanctions, avant même l'instauration des mesures sur les peines planchers et sur la récidive, notamment dans le cadre des Chambres de comparution immédiate.

Ce durcissement judiciaire s'accompagne d'une extension de faits et de délits poursuivis par la Justice. Depuis le début des années 2000, une succession de textes de loi élargit les faits relevant de poursuites judiciaires : les violences scolaires légères relèvent dorénavant du tribunal pour enfants ; la fraude dans les transports en commun et l'occupation de halls d'immeubles sont devenues des délits passibles d'emprisonnement. Avec une conséquence, l'entrée, pour ce genre de faits nouvellement établis en délits, d'enfants ou d'adolescents de plus en plus jeunes dans le circuit judiciaire.

La Police. Au-delà du gage de crédibilité octroyée par les sphères politique et médiatique, les évolutions évoquées précédemment ont conduit à

une reformulation de l'excellence policière et un bouleversement de la hiérarchie professionnelle, obligeant une brigade anti-criminalité, par exemple, à effectuer un contrôle d'une cage d'escalier. Cette routinisation de l'activité policière a créé des frustrations et peut générer des tensions avec la population, et en particulier les jeunes.

En 1998, l'Etat met en place la réforme de la police de proximité, pour tenter d'éviter, à terme, l'affrontement récurrent entre policiers et jeunes. L'idée est de privilégier, à l'instar de la position du gendarme en milieu rural, l'approche d'une police localisée, consciente de l'environnement dans lequel elle exerce, connue et reconnue sur un territoire. La réforme a bien été appliquée, mais n'a seulement concerné que 114 policiers sur 135 000.

ÉCLAIRAGE

La plupart des jeunes policiers mutés en première affectation dans les quartiers populaires proviennent, statistiquement, plutôt d'une ville de moins de 50 000 habitants située en province (les départements qui fournissent le plus de policiers étant, dans l'ordre, les Pyrénées Orientales, le Nord Pas-de-Calais et les DOM-TOM), en grande majorité issus d'un milieu « artisans, petits commerçants ou employés ».

Ils sont par conséquent lâchés dans un paysage urbain qu'ils méconnaissent, face à des groupes et des populations qu'ils n'ont jamais vus, dont ils ne connaissent pas les codes, les manières d'être.

Ils ne sont généralement pas suivis par un officier de police confirmé qui pourrait être un « passeur » vis-à-vis de ces normes et règles du territoire. Ces policiers vivent alors cette expérience dans un climat de peur, qui les amène à se rigidifier dans l'exercice de leur fonction (tout fait ou parole à leur rencontre étant vécu comme une rébellion).

Déconstruire « l'insécurité » pour penser les conditions collectives de reformulation de la thématique

L'indiscipline des jeunes populaires n'est pas nouvelle. Son degré a même été plus important à certaines périodes de l'histoire française. À la fin du 19^{ème} siècle, avec la révolution industrielle, des populations rurales déracinées arrivaient dans les villes et les taux de délinquance, d'homicide, de prostitution, étaient sans commune mesure avec la situation d'aujourd'hui.

Des réformateurs se sont alors penchés sur ces questions, afin de lutter contre la désorganisation sociale. Ils avaient bien cerné la relation mécanique entre la stabilité des existences et le maintien de l'ordre social. Cette croyance a ainsi conduit à l'édification des cités ouvrières, ancêtres du logement social, et a été, dans une large mesure, la base du Fordisme, scellant, à partir du 19^{ème} siècle, les contrats de travail garanti, le logement social, la sécurité sociale, les retraites.

Il est singulier de s'apercevoir qu'au moment de la disparition de ces garanties socio-économiques, au début des années 1980, ressurgissent des formes d'indiscipline qui étaient très largement présentes au début de la révolution industrielle.

Les stratégies mises en œuvre en France, mais également aux Etats-Unis avec la théorie de la vitre brisée, en Angleterre, en Italie ou encore en Espagne, s'interprètent, en quelque sorte, comme des tentatives désordonnées pour rétablir des formes de discipline dont la société regretterait la disparition. La question centrale serait donc : « comment peut-on discipliner certaines fractions de la jeunesse populaire ? ».

Or, nous savons depuis longtemps, depuis au moins Max Weber, que l'assise de l'autorité est proportionnelle à sa légitimité auprès de ceux sur qui elle prétend s'exercer - autrement dit, qu'elle est fonction des contreparties qu'elle est capable d'offrir -. L'histoire montre que les individus ont accepté la stabilité aussi longtemps qu'elle garantissait des formes de sécurité existentielle.

Ainsi, contrairement au discours aujourd'hui dominant, l'insécurité n'est pas tellement au centre

d'un problème, mais a été érigée comme solution aux problèmes d'une partie de la population, entre les années 1980 et 2000. L'insécurité est apparue comme la solution la plus adaptée aux problèmes d'un certain nombre d'élus confrontés à des désordres et des problèmes politiques, à des médias confrontés à un intérêt politique et à la transformation de leur monde professionnel, à des universitaires confrontés au besoin de visibilité et à

ÉLÉMENTS DE DÉBATS

L'ensemble du réseau d'acteurs de la prévention, de l'action sociale, culturelle et socio-éducative, de la Justice et de la Police sont communément en accord sur un constat critique face aux discours, aux choix politiques et dispositions législatives concernant la prévention de la délinquance et la sécurité publique.

Un sentiment d'impuissance touche l'ensemble de ces acteurs, largement atomisés. Le découragement gagne ces professionnels dépourvus des ressorts potentiels à l'inflexion de l'idiome sécuritaire.

Comment envisager alors la réactivité des acteurs quotidiennement en prise avec les contradictions entre discours et réalités de l'insécurité ? Dans quelle mesure des ouvertures sont envisageables pour renouveler les manières de penser et d'agir ?

Un enjeu serait l'organisation des professionnels et, sans doute, la recomposition de solidarités capables de porter un discours alternatif aux canaux politiques et médiatiques.

La mobilisation collective de la chaîne professionnelle permettrait, d'une part, de recouvrir une légitimité dans la position et les pratiques de certains professionnels isolés au sein de leur structure ou institution. Elle serait, d'autre part, en capacité de dégager un argumentaire solide quant aux réorientations possibles du champ de l'action préventive en mutualisant connaissances, pratiques et évaluations. La production d'un savoir collectif permettrait de faire tenir ensemble des mécanismes pensés indépendamment.

L'approche systémique est indispensable pour saisir la complexité des situations. Ainsi serait-il un exercice ambitieux de penser la globalité de la thématique en tissant des liens entre mondes professionnels spécialisés, mais de facto partenaires de l'action préventive et sécuritaire.

l'assujettissement financier, à des policiers soucieux de revaloriser leur savoir-faire dans une période de réduction budgétaire.

Nous devons comprendre que l'insécurité est le résultat de préoccupations spécifiques d'univers sociaux, avec des chronologies et des temporalités différentes, des préoccupations localisées. Comme ces univers sont connectés, les effets sur les uns se disséminent sur les autres. Les préoccupations d'un homme politique ont immédiatement des répercussions sur un service social, celles d'un policier sur la manière dont le juge va exercer sa fonction.

Cette pensée systémique permet d'écarter deux présupposés : la thèse de l'intentionnalité soutenant que l'insécurité est le nouveau talon de fer sous lequel les dominants écrasent les dominés ; la thèse soutenant que l'insécurité n'est que la conséquence d'une conjoncture donnée.

La déconstruction et la mise à plat des mécanismes, des moments, des lieux de « l'insécurité » permettraient in fine de réfléchir à des pistes alternatives pour essayer, collectivement, de construire un ordre social plus harmonieux qui soit soucieux d'assurer le bien-être de tous, et pas simplement la discipline de quelques-uns.

